

CORENC

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE

MAGAZINE

#53
MARS 22



LE BUDGET 2022 DE CORENC

PAGE 6

4 GRANDS PROJETS

RÉNOVATION ET
RESTRUCTURATION DE
L'ÉCOLE MATERNELLE
MONTFLEURY

6 DOSSIER

LE BUDGET
2022
DE CORENC

12 BIEN VIVRE ENSEMBLE

COMMENT SIGNALER
UN PROBLÈME CONSTATÉ
SUR L'ESPACE PUBLIC
ET LA VOIRIE ?

VILLE DE
CORENC



LE BUDGET DE CORENC

Cette édition du Corenc Magazine présente le second budget de la mandature (2020-2026), voté lors du conseil municipal du 8 février 2022 et précédé du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) lors du conseil municipal du 14 décembre 2021.



**JEAN-DAMIEN
MERMILLOD-BLONDIN**

Maire de Corenc
Conseiller métropolitain

Bien que très contrainte par la baisse des dotations de l'État et malgré notre contribution obligatoire au budget de la Métropole, la fiscalité reste inchangée à Corenc. Comme annoncé lors du vote du budget, l'endettement de la commune n'augmentera que modérément afin d'assurer un auto-financement.

Dans la continuité du premier budget, la municipalité confirme aussi son engagement en faveur du développement durable : maintien de sa politique en matière d'investissements, pour repenser le patrimoine communal et le fonctionnement des services municipaux, afin de limiter l'empreinte carbone. Des projets emblématiques témoignent de cet engagement avec, par exemple, la restructuration de l'école maternelle Montfleury présentée dans ce numéro de Corenc Magazine.

Ce projet prioritaire de restructuration de l'école maternelle est un enjeu majeur pour la commune. Au travers de la rénovation et du remaniement des espaces,

il ambitionne de mieux répondre aux fluctuations des effectifs des élèves et de développer un lieu harmonieux, davantage intégré dans son environnement et synonyme de « vivre ensemble ». Accompagnée par un cabinet d'architecte et travaillant en étroite collaboration avec la directrice de l'école, la commune vise un démarrage des travaux au printemps 2022 et une livraison pour la rentrée scolaire 2024.

Enfin, je souhaite conclure cet éditorial sur le volet associatif. Avec la lente décrue actuelle de l'épidémie sur notre territoire, la municipalité se réjouit de voir de nombreux événements s'organiser à nouveau dans la commune, à l'image de la traditionnelle fête de la Saint-Valentin ou encore l'organisation de vide-greniers et de brocantes, si nécessaires à la dynamique locale.

Je garde l'espoir qu'avec l'arrivée du printemps, d'autres événements de ce type pourront s'organiser et que nous pourrions retrouver un vie « normale » et participer, ensemble, à ces temps forts.

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- Lundi : 8h30-12h30 et 14h-17h
- Mardi : 14h-17h
- Mercredi : 8h30-12h et 14h-17h
- Jeudi : 14h-18h
- Vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Téléphone : 04 76 18 50 00
ou Courriel : lemaire@ville-corenc.fr

ÉCRIVAIN PUBLIC

Paule Gaudfrin reçoit sur rendez-vous, à la mairie au 04 76 18 50 00

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les permanences de conciliation sont assurées en mairie. Les rendez-vous peuvent être pris selon 4 créneaux de 1 heure (14h30, 15h30, 16h30 et 17h30). Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter l'accueil de la mairie.

CORENC MAGAZINE

Disponible en mairie, au supermarché Utile de Corenc Village, chez le boulanger l'Amandine, le buraliste et le supermarché Vival de la place Boisfleury et la Cave de Corenc avenue du Grésivaudan.

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 - **Gendarmerie** : 17
Police municipale : 04 76 18 50 10
Taxis banlieue : 04 76 54 17 18
Urgence santé : 15
Centre anti-poison : 04 72 11 69 11
Médecins généralistes :
Bouthors Pascale : 06 12 73 16 00
Perrin Patrick : 04 76 41 91 10
Étienne Delphine, Dufour Anne-Laure,
Degoué Marine : 04 76 90 21 28
Pharmacie : 04 76 90 12 65
EDF urgences dépannages :
09 72 67 50 38

FUITE DE GAZ : QUE FAIRE ?

1. Ouvrez les fenêtres.
2. Fermez votre arrivée de gaz.
3. Évitez les flammes et les étincelles.
4. Ne touchez à aucun appareil électrique ni téléphone.
5. Sortez à l'extérieur de votre domicile pour contacter le n° Vert Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe).
6. Attendez l'arrivée du technicien



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AU MOIS DE MARS



L'ART NOUS MET EN MOUVEMENT

Nous vous annonçons en janvier un atelier d'écriture autour des œuvres de l'artiste grenoblois Étienne Eymard-Duvernay. Cet atelier, malheureusement reporté du fait des conditions sanitaires, aura finalement lieu **le samedi 19 mars, entre 14h00 et 16h00**.

Nous proposons donc aux Corençais de participer à cette nouvelle aventure de la maison d'édition Association Libre, dirigée par Marie-Philippe Deloche, pour la création de livres mettant en rapport les œuvres d'artistes exposés dans la mairie de Corenc et les textes qu'ils ont pu inspirer.

Étienne Eymard-Duvernay nous ouvrira les portes de son atelier d'artiste le samedi 19 mars. Les participants seront invités à explorer les créations exposées avant d'écrire sur leurs préférées (textes courts en prose, poèmes, etc.). Par la suite, les textes seront rassemblés et publiés dans un recueil avec les œuvres d'origine. Ce recueil sera ensuite disponible à la vente lors de l'exposition de l'artiste prévue à la mairie de Corenc cet automne. Rejoignez-nous !

Inscription et détails auprès des bibliothécaires :
bibliotheque.condamine@ville-corenc.fr
Tél. : 04.76.18.50.02



PRIX MANGAWA

CLUB MANGA

Le Club Manga se réunira **le vendredi 4 mars, de 17h30 à 19h00**, pour la phase finale du prix « Mangawa ». Depuis novembre, les adhérents ont été invités à lire les 15 mangas qui constituent la sélection 2022. Il est maintenant temps de les départager en votant pour les 3 séries gagnantes !



LECTURES D'ARCHIMÈDE

**mercredi 16
mars, 10h-11h**

Promenons-nous dans les bois
Mercredi 16 mars, de 10h à 11h, retrouvez votre hibou préféré dans son milieu naturel. Archimède vous emmènera au cœur de la forêt grâce à une sélection de belles histoires, à l'occasion de la journée mondiale des forêts le 21 mars ! Alors, êtes-vous prêts pour la balade ?

ÉLECTIONS 2022 PROCURATIONS DE VOTE : CE QUI CHANGE EN 2022

« Erratum » ! Contrairement à ce qui a été annoncé dans le numéro du mois de février de Corenc Magazine n°52, les modalités de procuration changent en 2022. Nous présentons nos excuses quant à cette erreur et nous vous rappelons ci-dessous les nouvelles règles en vigueur pour les élections à venir.



Depuis le 1^{er} janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles.

Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Pour établir votre procuration, vous pouvez utiliser la nouvelle version du téléservice de demande de procuration en ligne : www.maprocuracion.gouv.fr/

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM) INTERCOMMUNAL

Les villes de Corenc et de La Tronche s'associent pour la mise en place d'un Relais Assistants Maternels (RAM) intercommunal

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil individuel des enfants de moins de quatre ans, les communes de Corenc et de La Tronche se sont associées pour créer un Relais Assistants Maternel (RAM) intercommunal. En partenariat avec la caisse d'allocations familiale de l'Isère et le conseil départemental de l'Isère, le Relais Assistants Maternels intercommunal de Corenc et de La Tronche poursuit son fonctionnement de 2022 à 2026 et devient le « Relais Petite Enfance La Tronche/Corenc ».

MARS 2022



• **SAMEDI 5 MARS**
DE 14H À 17H

**Le Grenier des Scouts
et Guides de France à Corenc.**

9, avenue de la Paix à Corenc.

• **MERCREDI 9 MARS À 19H**

Conseil municipal.

Salle Fernand-Boucher.

• **DIMANCHE 13 MARS**
À PARTIR DE 10H

Fête de la Saint-Valentin

Salle Fernand-Boucher.

• **DIMANCHE 13 MARS**
« ASPARUN ».

Course événementielle organisée chaque année par l'ASPA Running Meylan.

• **SAMEDI 19 MARS**
DE 14H À 16H

Atelier d'écriture

Animé par la bibliothèque municipale.

• **DIMANCHE 20 MARS**
DE 8H À 18H

Vide greniers brocante.

Organisé par l'association
« Les Amis de Corenc ».

Place Charles-de-Gaulle.

• **SAMEDI 16 AVRIL**
À PARTIR DE 10H

Chasse aux œufs de Corenc.

Parc de la Croix de Montfleury.

Sous réserve des conditions
sanitaires à ces dates.

RÉNOVATION ET RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE MONTFLEURY

Ce projet de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Montfleury (présenté lors du conseil municipal du 14 juin 2021 et voté à l'unanimité) vise à obtenir une école adaptée au nombre d'élèves présents et à venir.

La restructuration propose un espace agréable à vivre, évolutif et intégré dans son environnement tout en favorisant le vivre ensemble grâce à la pérennisation d'une salle municipale polyvalente.

L'école disposera de **trois salles de classe**, d'une nouvelle **salle de restauration scolaire** repensée et mieux adaptée aux effectifs, d'une **cour de récréation de 746 m²**, mieux dimensionnée et dotée d'un préau, d'un **local à vélos**, d'un **espace de jardinage pédagogique** et de **jeux pour enfants**. Une **salle de motricité** dédiée et attenante à l'école sera également aménagée ainsi que des locaux destinés aux enseignants et au personnel municipal en charge de l'accueil périscolaire et de l'entretien. **Une salle modulable de 54 m²**, accessible indépendamment de l'école, pourra être utilisée par les associations et

les habitants de Corenc. L'espace prévu de plain-pied, répondra ainsi pleinement aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux seront réalisés en site occupé à partir du printemps 2022 et devront être réceptionnés pour la rentrée scolaire 2024. Le cabinet d'architecture et la municipalité travaillent en étroite collaboration avec la directrice de l'école pour prévoir et organiser au mieux l'accueil des enfants durant cette période.

À travers ce projet ambitieux, la municipalité poursuit sa démarche en faveur du développement durable, en améliorant les conditions d'enseignement des jeunes Corençais, en favorisant le vivre ensemble et en améliorant les performances énergétiques du patrimoine communal.

RESTRUCTURER L'ÉCOLE MATERNELLE MONTFLEURY, POURQUOI ?

L'école maternelle Montfleury, construite en 1955 et agrandie en 1991, a été agencée pour accueillir deux classes, à une époque où certains enfants ne fréquentaient pas la restauration scolaire et ne faisaient pas la sieste à l'école. À partir du milieu des années 2000, les effectifs ont commencé à dépasser, certaines années, le seuil des 64 élèves. Cela impliquait alors l'ouverture d'une troisième classe par l'Éducation nationale puis sa fermeture lorsque les effectifs rediminuaient. Parallèlement, l'organisation des familles corençaises s'est modifiée.

À présent, la quasi-totalité des enfants déjeunent à l'école et fréquentent la garderie périscolaire. Enfin, avec l'accueil obligatoire des enfants dès 3 ans, le dortoir (d'une capacité d'accueil de 19 enfants) est devenu largement sous-dimensionné. Depuis 2015, il a été régulièrement nécessaire de réorganiser l'école afin d'accueillir une troisième classe et d'utiliser la salle municipale Félix-Germain comme salle de motricité et/ou de sieste.

Compte tenu de la fluctuation des effectifs et de la densification actuelle du quartier Montfleury, la municipalité s'est appuyée sur l'expertise de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) pour connaître le dimensionnement approprié de cette école maternelle. Il ressort de l'étude que, malgré des fluctuations liées aux phasages des différents projets, quels que soient les scénarii de densification envisagés, les effectifs prévus d'ici 2035 continueront de varier mais n'excéderont pas les capacités d'accueil de trois classes. Il a donc été confié à l'agence d'architecture A-Team, basée à Crolles, de restructurer l'école maternelle existante en intégrant l'espace Félix-Germain afin d'accueillir trois salles de classe. Ces salles de classe devront se conformer aux préconisations de l'Éducation nationale et aux exigences de la commune en matière de développement durable. Cette restructuration devra aussi intégrer les contraintes urbanistiques liées au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).



Esquisses du projet de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Montfleury par A-Team, cabinet d'architecte.

UNE ÉCOLE MATERNELLE, C'EST QUOI ?

Une école maternelle n'est pas uniquement constituée de salles de classe ; plusieurs autres espaces sont indispensables pour offrir un accueil et des conditions d'enseignement adaptés aux enfants de 3 à 6 ans et conformes aux préconisations de l'Éducation nationale.

Ces recommandations sont regroupées dans le « *Guide de programmation fonctionnelle et données techniques : école maternelle* » de l'Éducation nationale. Il indique notamment les surfaces à dédier aux différents espaces selon le nombre de classes accueillies.

À titre d'exemple, une salle de classe doit faire environ 60 m², une salle de motricité environ 100 m². La cour de récréation actuelle de 370 m² est dimensionnée pour une seule classe alors qu'elle devrait faire 600 m².

RÉUNION TECHNIQUE EN MAIRIE, LE 18 JANVIER 2022

Le projet, déjà présenté aux enseignants et au personnel municipal de l'école, a également fait l'objet le 18 janvier dernier, d'une réunion technique d'information à destination des riverains, des parents délégués et de l'Union de Quartier Montfleury. Au cours de cette réunion, l'équipe de A-Team, accueillie par M. le Maire

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, accompagné de son adjoint à l'urbanisme, M. Xavier CASACCI et de son adjointe à la Réussite éducative, Mme Catherine EGO, est venue à la rencontre des riverains directement concernés par ces travaux afin de répondre à toutes leurs questions.



POUR RAPPEL

Le permis de construire étant en cours d'instruction, les détails techniques de ce projet ne peuvent actuellement pas être consultés.



Présentation du projet de restructuration de l'école maternelle Montfleury, lors d'une réunion technique d'information en mairie, le 18 janvier 2022.



L'école maternelle actuelle.

LE BUDGET 2022 DE CORENC

Par Michel Albouy, adjoint aux finances

Le budget primitif (BP) de Corenc pour 2022 a été voté le 8 février 2022. Ce budget a été précédé d'une longue concertation puisqu'il a fait l'objet d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en Conseil municipal le 14 décembre 2021 et de deux réunions de la commission Interfaces (Finances, Administration générale et Ressources humaines) : une pour le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et une pour le budget de fonctionnement et d'investissement.



Dans l'ensemble, nous ne pouvons que nous féliciter de l'esprit positif et constructif dans lequel se sont déroulées ces réunions de travail dans lesquelles la plus grande transparence a prévalu. C'est ainsi que la minorité municipale a pu examiner article par article les différents chapitres du budget de fonctionnement et d'investissement et des réponses ont été apportées.

Le budget 2022 est le deuxième budget de la nouvelle mandature (2020-2026).

Il s'agit, comme toujours, d'un budget très fortement contraint par la baisse des dotations de l'État (DGF), par les charges imposées par l'État (augmentation due au GVT*, normes diverses, etc.) et notre contribution obligatoire au budget de la Métropole via notre « attribution de compensation » négative. En fait, pour Corenc cette « attribution » se traduit non pas par une contribution positive, comme pour la très grande majorité des communes de la Métropole, mais par un reversement de 561.000 euros pour 2022 après les transferts de compétence et leur évaluation

par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées). Ainsi, contrairement aux autres communes qui perçoivent une recette de la Métropole, Corenc doit verser de l'argent à la Métropole. Cette situation explique pourquoi les politiques publiques de la Ville de Corenc (aide aux associations notamment) se trouvent limitées alors que ses taux d'imposition (taxes foncières et d'habitation) sont proches de celles des communes voisines.

Lors du débat d'orientation budgétaire pour 2022 nous avons annoncé, malgré la rigueur financière imposée, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière (bâti et non bâti). Nous avons également annoncé que nous n'augmenterions l'endettement de la commune que modérément et cela pour compléter notre autofinancement. Ces orientations ont été respectées et se retrouvent dans le budget 2022. C'est fondamentalement grâce à une gestion très serrée des dépenses de fonctionnement et à une très bonne exécution du budget 2021 avec le report qui

en a résulté que nous avons pu équilibrer notre budget, notamment en investissement.

Le budget 2022 témoigne d'une politique résolument orientée vers le développement durable.

Cette politique se retrouve dans les points suivants :

- Maintien de notre politique en matière d'investissement pour repenser notre patrimoine et le fonctionnement des services de la mairie afin de limiter au maximum leur empreinte écologique ;
- Engagement sur des projets prioritaires ciblés comme la rénovation de l'école maternelle Montfleury avec une autorisation de programme de 2,6 millions d'euros ;
- Un endettement qui restera modéré malgré nos investissements de 2022 ;
- Une fiscalité inchangée en 2022.

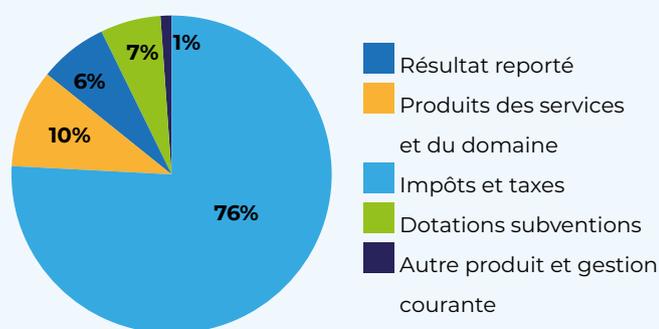
* Glissement vieillissement technicité (GVT) : il s'agit d'un phénomène qui contribue aux variations de masse salariale de la fonction publique française. Il permet de mieux comprendre l'augmentation du salaire moyen des fonctionnaires français.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	5 177 550,78
DÉPENSES	4 619 043,30
Résultat de l'exercice	558 507,48
Résultat reporté de l'exercice N-1	534 967,42
Résultat de clôture	1 093 474,90
Affectation du résultat en investissement	-760 000,00
Résultat final : repris en 2022 au chap. 002	333 474,90
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	1 256 942,44
DÉPENSES	1 178 159,40
Résultat de l'exercice	78 783,04
Résultat reporté de l'exercice N-1	614 975,77
Résultat de clôture (reporté en 2022 au chap 001)	693 758,81
Reports - dépenses	-473 806,32
Restes à réaliser - recettes	127 366,81
Excédent de financement	347 319,30
Affectation du résultat	760 000,00
Résultat final pour mémoire	1 107 319,30

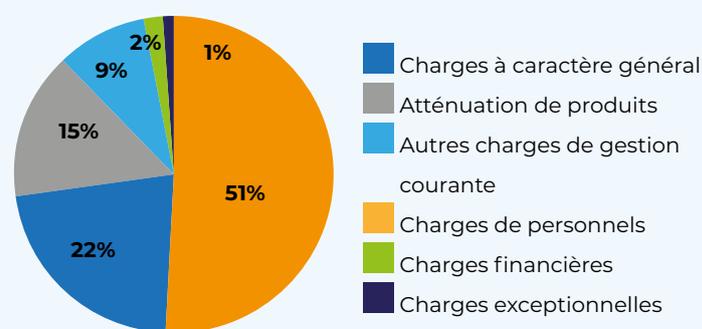
Tableau 1 : Reprise des résultats de l'exercice 2021

Le tableau 1 détaille la reprise des résultats de 2021. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1.093.474 euros ce qui nous permet d'affecter 760.000 euros à la section d'investissement afin d'autofinancer nos investissements. Avec un excédent de financement de la section d'investissement de 347.319 euros, le résultat final avec l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, s'élève à 1.107.319 euros.

Recettes de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement



Chapitres	BP 2022	En %
002 - Résultat reporté	333 474,48	6,0%
042 - Opérations d'ordre	14 000,00	0,3%
70 - Produits des services et du domaine	545 000,00	9,9%
73 - Impôts et taxes	4 190 640,00	76,0%
74 - Dotations, subventions	398 500,00	7,2%
75 - Autres produits de gestion courante	26 000,00	0,5%
76 - Produits financiers	3 780,00	0,1%
77 - Produits exceptionnels	6 000,00	0,1%
Total général RECETTES FONCTIONNEMENT	5 517 394,48	100,0%

Tableau 2 : Recettes de fonctionnement

Le tableau 2 montre la composition par grandes masses des recettes de fonctionnement. Sur un total prévu de recettes de 5.517.394 euros, on peut constater que les impôts et taxes représentent 76 % de ce montant ; un chiffre particulièrement élevé, comparativement aux communes de la même strate de population, du fait de l'absence d'attribution de compensation et de la baisse de la DGF*. La légère hausse du produit fiscal (+ 1,5 %) par rapport au budget 2021 provient de la réévaluation des bases d'impositions puisque les taux sont inchangés et des autres taxes perçues.

*Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. La réforme d'architecture menée en loi finances pour 2004 a conduit à doubler son volume. Elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales.

SUITE BUDGET 2022 DE CORENC

CHAPITRES	BP 2022	En %
011 - Charges à caractère général	1 059 444,48	19,2%
012 - Charges de personnel	2 430 000,00	44,0%
014 - Atténuations de produits	703 000,00	12,7%
022 - Dépenses imprévues	-	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	401 450,00	7,3%
66 - Charges financières	64 000,00	1,2%
67 - Charges exceptionnelles	84 500,00	1,5%
68 - Dotations aux provisions	15 000,00	0,3%
Total DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4 757 394,48	86,2%
023 - Virement à la section d'investissement	480 000,00	8,7%
042 - Opérations d'ordre (amortissements)	280 000,00	5,1%
Total DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 517 394,48	100,0%

Tableau 3 : Dépenses de fonctionnement

Un budget qui préserve nos grands équilibres.

Le **tableau 4** montre l'évolution de nos principaux soldes de gestion prévisionnels. L'épargne brute prévisionnelle pour le budget 2021 s'élève à 478.500 euros : un chiffre en baisse par rapport au budget 2021. L'épargne nette prévisionnelle, qui doit être positive, est égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital des emprunts. Elle s'élève à 248.525 euros, un montant également en baisse par rapport à 2021. Bien qu'en baisse, ces niveaux d'épargne restent satisfaisants. Il faudra néanmoins être attentif à leur évolution dans le futur.

Concernant la section d'investissement, nous avons déjà dit que l'essentiel de nos investissements courants étaient

autofinancés. Dans le cadre de l'autorisation de programme de la rénovation de l'école maternelle d'un montant de 2,6 millions d'euros, un crédit de paiement d'un montant de 900.000 euros a été inscrit au budget d'investissement 2022.

Une autorisation d'emprunt pour 415.000 euros a été inscrite au budget. Mais comme en 2022 la commune remboursera 230.000 euros de capital, la dette n'augmentera que de 185.000 euros. À noter qu'en 2021, comme en 2020, aucun emprunt n'a été levé.

Le capital restant dû (CRD) de la commune au 31/12/2022 devrait s'élever à 2,97 millions d'euros si l'emprunt est levé. Notre capacité de désendettement pour 2022 ressort donc à 6,2 années ; un chiffre qui témoigne d'un endettement modéré.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Épargne brute	595 000	560 000	478 525
Épargne nette	371 500	332 000	248 525

Tableau 4

Du côté des dépenses de gestion (**Tableau 3**), on note une hausse des charges de personnel (+ 4,6 %) par rapport au budget 2021 qui sont inscrites pour un montant de 2.430.000 euros et une baisse de 3 % des dépenses à caractère général pour un total de 1.059.444 euros. À noter que ces deux chapitres représentent 73 % des dépenses réelles de fonctionnement. Mais au total, nos charges de fonctionnement baissent de 2,8 % par rapport au budget 2021.



BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS : PETITS ET GRANDS AUX NUITS DE LA LECTURE

Cette année, la Bibliothèque pour Tous de Corenc Village a participé pour la première fois aux « Nuits de la Lecture ». Cet événement national à l'initiative du ministère de la Culture était organisé du 20 au 23 janvier 2022. Il a permis, pour sa 6^e édition, de fédérer plus de 5 000 événements dans près de 2 700 lieux à travers toute la France. À Corenc, la BPT avait invité les Corençais, le vendredi 21 janvier dès 16h30, à partager une soirée de « Lectures sous les étoiles » dans la salle Fernand-Boucher.



Les conditions sanitaires ont rendu incertaine la tenue de cet événement jusqu'au dernier moment mais les bénévoles de la bibliothèque, motivées pour son maintien, s'étaient préparées. « Nous ne voulions prendre de risque ni pour le public ni pour nos bénévoles. Mais il nous tenait à cœur d'offrir aux Corençais ce moment de partage autour de la lecture en nous associant à cet événement national », confie Huguette Barlet, responsable de la BPT. Dès l'entrée, contrôle du pass' sanitaire pour les adultes, désinfection des mains au gel hydroalcoolique et port du masque étaient donc imposés à tous, dans le respect le plus strict des consignes sanitaires.

Précautions prises, c'est dans une lumière tamisée et sous une décoration scintillante que les enfants et leurs parents ont pu profiter des animations proposées.

Dans un coin de la salle, se dressait une grande cabane à histoires, dans laquelle une bénévole de la BPT lisait des albums aux enfants. Toute la soirée, installés sur les tapis, au milieu des coussins et des peluches, ils l'ont écoutée, avec attention et les yeux pleins d'étoiles.

Les plus grands, eux, ont participé à un atelier de fabrication de marque-pages avec des pliages, du ruban adhésif décoratif, des coloriages, des pompons et des rubans... Débordant de créativité, tous sont repartis avec une ou plusieurs œuvres très originales pour accompagner leurs lectures en cours.

Au fond de la salle, une scène ouverte était installée pour permettre à ceux qui le souhaitaient de partager leurs lectures préférées. Ils ont été peu nombreux à se lancer mais plusieurs enfants ont tout de même osé prendre le micro et lire devant le public quelques lignes de leurs livres favoris, et même parfois quelques bulles quand il s'agissait de BD.

Ils ont été bien plus nombreux, en revanche, à participer aux quiz littéraires. Boitiers de vote électroniques en main, parents et enfants se sont tous pris au jeu. Questions sur les classiques de la littérature, Harry Potter, les prix littéraires, les adaptations au cinéma mais aussi les héros de BD, les amoureux, ou même la BPT... ils auraient bien joué toute la nuit ! Mais il fallait bien à un moment se séparer et rentrer pour dîner et dormir.



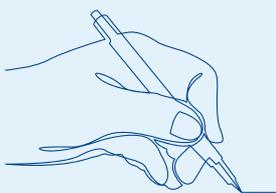
Au total, une centaine de personnes ont participé à cette belle soirée. En consultant la boîte aux lettres de la cabane à histoires, les bénévoles ont eu la surprise de découvrir quelques petits mots doux laissés par les enfants. Des enfants qui étaient conquis, des parents qui étaient ravis. Bref, mission accomplie pour la BPT. On vous donne rendez-vous pour la prochaine édition ?

LIONS' CLUB : 100 000 TULIPES POUR LES ENFANTS ATTEINTS DE LA MALADIE DU CANCER



Le Lions Club Grenoble Porte-de-France renouvelle son opération et fête cette année le 21^e anniversaire de cette manifestation.

De fin mars à mi-avril 2022, Chemin de la Carronnerie à Meylan (derrière l'ancien ASPTT), un champ de tulipes sera ouvert 7j/7 de 10h00 à 19h00. Pour un don de 10 euros, 15 tulipes vous seront offertes. Le printemps est propice à la cueillette des tulipes. Venez nombreux. Les bénéfices de cette opération iront au service de pédiatrie du professeur Plantaz au CHU de Grenoble et à l'association « À chacun son Everest ». Merci à vous tous !



LE COIN DE L'ORTHO

Godillot - Nous devons ce nom au Bisontin Alexis Godillot, artisan du cuir du XIX^e siècle. D'abord chaussure militaire jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le terme a pris progressivement une connotation péjorative jusqu'à donner le mot argotique « godasse ». Au grand dam de son inventeur, qui se souciait pourtant du confort de chacun : il est à l'origine de la différenciation entre le pied gauche et le pied droit !

PARTICIPEZ À L'ASPARUN LE DIMANCHE 13 MARS...

L'ASPARUN est une course événementielle organisée chaque année par l'ASPA Running Meylan dans le but de soutenir une cause solidaire.



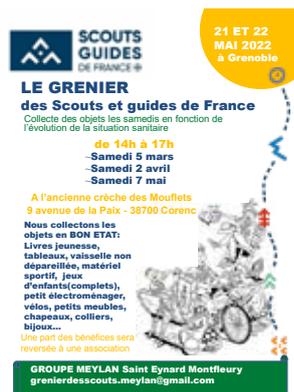
...et soutenez une cause solidaire ! Pour sa onzième édition, l'ASPARUN 2022 sera organisé en **présentiel le 13 mars** (départ de la course au niveau du Lycée du LGM à Meylan) et **sous une forme virtuelle du 5 au 13 mars** afin de limiter les rassemblements (mode de déplacement sportif au choix : course, marche, vélo, trottinette, roller, ski de randonnée et ski de fond...). Tous les bénéfices de cette manifestation solidaire seront reversés à l'association « Handi Garde » qui propose un accompagnement éducatif, sportif et social aux jeunes en situation de handicap. À cette occasion, la commune de Corenc rendra visible cet événement à travers une banderole disposée sur le rond-point de l'Hôtel de Ville.

Plus d'informations sur l'événement :
www.asparun.com/

LE GRENIER DES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE REPREND SES COLLECTES !

N'hésitez pas à apporter, le **samedi 5 mars 2022 de 14h00 à 17h00**, vos bibelots, petits meubles, vaisselle, équipements sportifs, matériels de puériculture, etc. ; dont vous souhaitez vous débarrasser pour leur donner une seconde vie.

Lieu de collecte : 9 avenue de la Paix à Corenc (ancienne crèche des Moufflets, face à l'école maternelle Montfleury).



CLUB ARC-EN-CIEL PROGRAMME DU MOIS DE MARS 2022



**Salle « La Grange »
de 13h30 à 17h00
« Club »**

- Jeudi 3 mars
- Jeudi 10 mars
- Jeudi 17 mars
- Jeudi 24 mars
- Jeudi 31 mars

**Salle
« La Grange »
de 15h00 à 16h30
« Prévention des
chutes »**

- Vendredi 4 mars
- Vendredi 11 mars
- Vendredi 18 mars
- Vendredi 25 mars

Attention : Pass sanitaire obligatoire.

Plus de renseignements :
Présidente - Brigitte QUAIX
Tél. : 06 31 14 26 10
Vice-Présidente - Annick THOMASSET

LE GROUPE CORENC ENSEMBLE (majorité municipale)

LE GROUPE DE LA MAJORITÉ ÉVOLUE.

Lors du conseil municipal en date du mardi 8 février 2022, l'équipe de la majorité de « Corenc Ensemble » a soutenu un budget raisonnable pour 2022. Ce budget permet de poursuivre les investissements pour les équipements publics sans augmenter les taux d'imposition. L'ad-joint aux finances, Michel Albouy a présenté et voté ce budget qu'il estime sain et positif.

Après avoir tenu de façon discontinue la délégation aux finances sous deux mandats précédents, Michel Albouy avait décidé de rejoindre de nouveau notre groupe dans l'objectif de céder progressivement sa place en cours de mandat. Ces derniers mois, il s'est retrouvé en désac-cord avec certains sujets validés collectivement par le reste de l'exé-cutif et a préféré passer la main après la présentation de ce budget. Cela étant, Michel Albouy reste conseiller de la majorité municipale, et de ce fait, le maire lui maintient sa confiance pour la présidence du SIEST (Syndicat Intercommunal des Établissements d'Enseignement Secondaire de Meylan) dont la dissolution interviendra courant 2022. Avec son sens de l'exagération immuable, l'opposition municipale ne manquera pas de voir dans ce retrait plus que ce que Michel Albouy a lui-même explicité. Mais c'est cela la politique politicienne et ridicule qui est menée depuis plus de deux ans par l'opposition lors de chaque conseil municipal, bien loin des préoccupations des Corençais.

L'OPPOSITION A FRANCHI LE RUBICON.

Lors de ce même conseil, au moment de l'examen des délibérations budgétaires, des propos outranciers ont été prononcés par M. Claude Francillon, président du groupe d'opposition « Corenc Autrement », et repris dans l'édition du Dauphiné Libéré du 13 février 2022.

Au détour de questions portant sur les investissements votés pour l'année 2021, notre majorité a expliqué les difficultés à les réaliser dans le cadre d'une première année de mandat et dans un contexte inédit de pandémie.

D'emblée, M. Claude Francillon a signifié qu'il ne fallait pas mettre en avant la situation sanitaire, avec comme premier argument : « le Covid, c'est du pipeau, je n'y crois pas » (sic). Il a ensuite évoqué la non-réalisation de travaux sur les cimetières en énonçant que les élus de la majorité étaient « certainement très occupés à enterrer les morts du Covid » (sic) plutôt que de travailler.

Les élus de la majorité ont été extrêmement choqués par ces propos qui, même si le débat public et la contradiction sont indispensables, étaient parfaitement indignes. Un courrier en ce sens a été adressé au Préfet. Des excuses publiques ont été demandées.

En effet, non seulement les familles de certains d'entre eux ont été directement touchées par des décès imputables à cette pandémie mais ils savent également que nombre de Corençais et leur famille ont profondément souffert à cause de ce virus.

S'il vous arrive de croiser l'un des élus du groupe « Corenc Autrement », il serait intéressant de leur demander les raisons qui le poussent encore à soutenir son président tant ses sorties verbales deviennent outrancières.

Comment ses colistiers peuvent-ils couvrir de tels propos ?

Notre groupe, quant à lui, reste concentré sur le travail qui ne manque pas. Il fait de son mieux, dans les circonstances sanitaires actuelles et dans un contexte budgétaire contraint, pour mettre en œuvre le programme pour lequel il a été élu.

Les élus du groupe Corenc Ensemble

Sur Facebook : www.facebook.com/corenc.ensemble

LE GROUPE CORENC AUTREMENT

COUP DE TONNERRE SUR CORENC !

MICHEL ALBOUY, ADJOINT AUX FINANCES, DÉMISSIONNE

Notre Groupe regrette le départ de cet adjoint qui a œuvré pendant trois mandats -non successifs- à la bonne gestion des finances communales. Cet éminent économiste, professeur émérite des universités, mettait tout son talent à rendre soutena-bles et transparents les comptes de la commune. Pendant le mandat 2014-2020, confronté à la baisse des dotations de l'Etat, à l'obsolescence du patrimoine municipal et à une pénalité SRU majorée de 301%, il a convaincu sa majorité que la commune devait augmenter les impôts locaux. Le mandat 2020-2026 s'an-nonce plus compliqué.

TRANSPARENCE. A la veille du Conseil municipal du 8 février, Michel Albouy rappelait au maire l'obligation qui lui est faite par la loi du 17 juillet 1978 de communiquer les documents budgé-taires que nous réclamions. Au cours de ce Conseil, lors du vote du budget primitif 2022, nous avons observé que 37% seulement des crédits d'investissement 2021 avaient été consommés. Nous avons interrogé -en vain- le maire et son adjoint aux travaux sur cette façon de reporter d'un budget à l'autre des travaux non ré-alisés. L'adjoint aux finances n'a pas caché son agacement face à ce faible taux de réalisation du budget.

Nous craignons que la démission de l'adjoint aux finances rende encore plus opaque la gestion de notre commune déjà incont-rôlable en matière d'urbanisme, «domaine réservé» du maire. Le départ de Michel Albouy intervient au lendemain du der-nier Conseil, au cours duquel le maire a une nouvelle fois refusé de présenter le projet de restructuration de l'école maternelle Montfleury -coût 2,6 millions d'euros -qui entraînera la démoli-tion de la seule salle polyvalente du bas de Corenc, sans projet de remplacement. Lors de ce Conseil, la majorité a aussi voté l'achat d'un terrain de 400 m2, proche du terrain municipal de l'ex-piscine -coût 200 000 euros -Pour quoi faire ? Le maire et son adjoint à l'urbanisme n'ont livré aucune information !

Face à ces silences, nous considérons la démission de Michel Albouy comme un acte de grande clairvoyance!

Retrouvez-nous sur le site corencautrement.fr

Et écrivez-nous à corencautrement@laposte.net

COMMENT SIGNALER UN PROBLÈME CONSTATÉ SUR L'ESPACE PUBLIC ET LA VOIRIE ?

La voirie et l'espace public font partie des domaines de compétences de Grenoble-Alpes Métropole. Pour signaler tout problème dans ces domaines, la métropole met en place un guichet unique à destination des usagers.

Le signalement d'un problème sur la voirie par les usagers permet un meilleur suivi et une plus grande efficacité du service public, afin d'assurer un cadre de vie plus agréable et un environnement urbain plus sûr.

LA MÉTROPOLE EST AINSI RESPONSABLE DE DIVERS ÉQUIPEMENTS :

- Du mobilier urbain (matériel cassé, arraché, demande de pose d'arceaux à vélos...);
- De la chaussée et des trottoirs (trous, nids de poules, bordure brisée...);
- De la signalétique (feu tricolore défectueux, panneau manquant...);
- De l'éclairage public et notamment dans notre commune.

QUELLES SONT LES ACTIONS MÉTROPOLITAINES AU NIVEAU DE L'ESPACE PUBLIC ?

- La Métropole est responsable de l'ensemble des routes et des voies de déplacements (y compris les rues piétonnes, les zones 30 km/h et les chemins longeant ou traversant les parcs) sur les 49 communes de son territoire.
- La Métropole gère les pistes forestières, certains chemins ruraux transférés, des sentiers ouverts au public identifiés par des petits panneaux de couleur jaune.
- La Métropole s'occupe des ouvrages tels que les passerelles, les escaliers, les passages, les pistes cyclables, ouverts à la circulation publique.
- Grenoble-Alpes Métropole assure la maintenance (entretien préventif, changement de lampes, vérifications électriques et mécaniques, nettoyage, petits

investissements, etc.) et la gestion des pannes sur les installations d'éclairage public, notamment dans notre commune.

- La commune de Corenc coordonne les travaux sur son territoire.

Si vous constatez sur la voirie un problème qui relève des compétences de Grenoble-Alpes Métropole, nous vous invitons à le signaler en appelant le numéro vert dédié : 0 800 500 027

Ou en remplissant le formulaire en ligne : www.grenoblealpesmetropole.fr/54-je-signale-un-probleme.htm
À noter : certaines missions relèvent des **communes (déneigement, éclairage public, propreté urbaine, fleurissement...)** ou de **l'État (entretien des routes nationales)**.



PARTICIPEZ À LA 5^E JOURNÉE CITOYENNE ! LE SAMEDI 21 MAI 2022*

Nous espérons pouvoir vous rencontrer pour partager de beaux moments de convivialité lors de cet événement qui se tiendra dans la matinée du samedi 21 mai

En fonction de la situation sanitaire à cette date.

COMMENT PROPOSER DES IDÉES DE CHANTIERS ?

- Complétez le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://framaforms.org/appele-a-idees-journee-citoyenne-1643494906> (Formulaire également consultable sur le site de la Ville).

- Par courriel : journeecitoyennedecorenc@gmail.com
- Ou en remplissant le coupon ci-dessous et en le retournant en mairie : Mairie de Corenc – 18 avenue de la Condamine – 38700 – CORENC



APPEL À IDÉES

BULLETIN RÉPONSE à retourner avant le 27 mars 2022

Quel(s) chantier(s) / Où ? :

.....

.....

Merci de nous transmettre vos coordonnées afin que nous puissions vous contacter :

■ Nom et Prénom :

■ Numéro de téléphone :

■ Courriel :